

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 15 NOVEMBRE 2021

N° D2021_036

L'an deux mil vingt-et-un et le quinze novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, F. POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Frédéric VIENOT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Marc SOLFOROSI

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Date de l'affichage : 9 novembre 2021

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-1 et suivants, L. 2223-14 et R.2223-11 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des concessions dans le cimetière suite à l'installation d'un columbarium,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière, selon la grille suivante :

Concession de 2 places	15 ans	200 €
	30 ans	400 €
Concession de 4 places	15 ans	400 €
	30 ans	800 €
Achat de Caveau 2 places	2 050 €	
Achat de Caveau 4 places	2 800 €	
Achat de Case cinéraire dans le columbarium ou d'une caverne	763 €	
Concession pour case cinéraire ou caverne	15 ans	100 €
	30 ans	200 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20211115-D2021_036-DE
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière selon les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
et affichage du 30/11/2021

